

Perspectives

N°22/361 – 29 novembre 2022

ITALIE – Meloni funambule

La Première ministre semble avoir opté pour la prudence et l'équilibre pour son projet de loi de finances. Le Conseil des ministres du 22 novembre a présenté les grandes lignes du budget 2023, s'inscrivant pour la majeure partie dans la continuité de celles du gouvernement précédent. L'enveloppe budgétaire a été estimée à 35 Mds€, ce qui permet une nette réduction du déficit public dont le ratio baisse à 4,7% contre 5,2% en 2022.

Sur les 35 Mds€ de budget, 21 Mds€ seront alloués à des mesures de lutte contre l'inflation. Dans le détail, nombre de mesures figuraient déjà dans le dispositif déployé par le gouvernement de Mario Draghi.

En effet, les crédits d'impôt aux entreprises pour l'achat d'électricité et de gaz naturel ont été étendus jusqu'au 30 mars 2023. Ils augmenteront de 30% à 35% pour la restauration et le commerce, tandis que les crédits dédiés aux entreprises énergivores s'accroîtront de 40% à 45%. En outre, une enveloppe spécifique de 3,1 Mds€ a été affectée au secteur de la santé ainsi qu'aux collectivités locales.

S'agissant des familles, le bonus social, qui vise à atténuer l'impact de la hausse des factures énergétiques sur le budget des ménages, a été étendu avec un relèvement du seuil de l'Issee (Indicateur de la Situation Économique Équivalente) de 12 000€ à 15 000€. Le budget devrait introduire également une baisse de la TVA de 10% à 5% concernant les produits pour bébés et l'hygiène intime féminine. De même, un fonds de 500 M€ a été mis à disposition des municipalités qui pourront proposer des « bons d'achat » sur les produits de première nécessité à destination des ménages en difficulté.

Outre les mesures spécifiques pour lutter contre l'inflation, le budget 2023 intègre des mesures de soutien direct au revenu. Premièrement, l'allocation unique pour les familles mise en place en 2022 sera augmentée de 50% avec un effort supplémentaire pour les familles nombreuses (3 enfants ou plus). Le budget poursuit également la réforme de réduction du coin fiscal avec une baisse de 3% pour les revenus inférieurs à 20 000€ et de 2% pour ceux allant jusqu'à 35 000€. Le gouvernement Meloni reprend aussi certaines mesures présentées lors de la campagne électorale - notamment en matière de fiscalité - présentées comme un coup de pouce aux travailleurs indépendants. Ainsi, le budget introduit dès 2023 la proposition de *flat tax* pour les indépendants, qui pourront bénéficier d'un impôt forfaitaire à 15% si leurs revenus n'excèdent pas 85 000€. Les promesses d'amnistie fiscale ont été partiellement tenues puisque les contribuables ayant accumulé des arriérés entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2022 devront payer une petite pénalité de 5% et continueront de bénéficier de facilités de paiement. Par ailleurs, en ce qui concerne le nœud des pensions de retraite, le gouvernement a présenté une proposition de quota 103 qui devrait succéder au quota 102 de 2022. Il devrait permettre aux actifs de pouvoir prétendre à la retraite anticipée, non plus à 64 ans avec 38 annuités de cotisations (la somme des deux donnant le quota 102), mais à 62 ans, avec 41 annuités de cotisations. Alors que le projet de loi de finances propose certaines pistes visant à réduire l'indexation des pensions sur l'inflation, il introduit également une légère augmentation des pensions minimales.

Enfin, l'une des dernières mesures phares du gouvernement Meloni est l'abrogation à l'horizon 2024 du revenu minimum introduit par le M5S en 2019. Dès 2023, les conditions d'accès au revenu de base seront renforcées pour les personnes dites « employables ». Ces dernières bénéficieront encore de l'allocation au cours des huit premiers mois de 2023, à condition de ne pas refuser d'offre d'emploi ou de participer à une formation.

✓ **Notre opinion** – La première proposition de loi de finances du gouvernement Meloni illustre bien le jeu d'équilibriste auquel s'exerce la présidente du Conseil. Avec ce budget, elle respecte son engagement à maîtriser les finances publiques : cela plaît aux marchés qui la récompensent par un resserrement des spreads. Elle rassure, en ne balayant pas l'héritage de Mario Draghi, et en reprenant ses principales mesures. Elle donne également des gages à une partie de sa majorité avec la réforme des pensions ou la baisse de la TVA ; elle ne trahit pas non plus son logiciel idéologique en introduisant la flat tax et en supprimant le revenu de base. Un budget consensuel qui, hormis la partie de la lutte contre l'inflation, distille des doses homéopathiques du programme de centre-droit tout en répétant qu'il s'agit de la première année et que cinq années de législature permettront amplement de déployer l'agenda de la coalition. Les réactions en dents de scie de certains de ses partenaires laissent à penser qu'il ne s'agit que de la première étape pour Meloni et que le marathon pour le vote de la loi de finances, bien qu'écourté du fait de l'élection, pourrait se révéler tout aussi compliqué.

Article publié le 25 novembre 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
28/11/2022	Qatar : quel est ce pays qui accueille la coupe du monde de football ?	Afrique et Moyen-Orient
25/11/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
23/11/2022	La décarbonation des usages, point de passage obligé pour celle de l'économie - N°3	Sectoriel
23/11/2022	Brésil – Première épreuve : un nouveau budget pour 2023	Amérique latine
22/11/2022	Royaume-Uni – L'austérité bis	Royaume-Uni
22/11/2022	Zone euro – Inflation : inventaire des risques pour les ménages	UE
18/11/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
17/11/2022	Nigéria – Le risque de défaut s'accroît, les agences dégradent le rating du pays	Afrique et Moyen-Orient
17/11/2022	La téléconsultation, solution aux déserts médicaux ?	Sectoriel
16/11/2022	Royaume-Uni – Conjoncture : Baisse du PIB de 0,2% au troisième trimestre	Royaume-Uni
16/11/2022	Géo-économie – En Amérique latine, une présence chinoise devenue globale	Amérique latine, Asie

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques** : Alexis Mayer, Jorge Mariano Mamani Soria

Secrétariat de rédaction : Christine Chabenet

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application [Etudes ECO](#) disponible sur App store

Android : application [Etudes ECO](#) disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.